

AVIS d'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de CHEVENON

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LA REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté du 25 Août 2014 le Maire de CHEVENON a ordonné, l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme.

A cet effet, M. Jean-François BLANCHOT qualité Chef d'Etablissement Scolaire en retraite a été désigné par le Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur et M. Gérard MILLERAND qualité Conseiller d'Education en retraite comme suppléant.

Cette enquête est régie par les articles L123-2 et R 123-2 et suivants du Code de l'environnement et le projet est soumis à évaluation environnementale.

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles dans le rapport de présentation du dossier de PLU soumis à l'enquête. L'avis de l'Autorité Environnementale joint au dossier d'enquête publique est consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et disponible sur le site internet de la Commune de CHEVENON ainsi que celui de la DREAL de Bourgogne.

L'enquête se déroulera la mairie pendant 32 jours consécutifs, du 22 septembre 2014 au 23 octobre 2014 aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :

- Lundi 22 septembre 2014 de 9h à 12h
- Samedi 04 octobre 2014 de 9h à 12h
- Mardi 14 octobre 2014 de 14h30 à 17h30
- Jeudi 23 octobre 2014 de 14h30 à 17h30

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de révision pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit par écrit au Commissaire Enquêteur en Maire de CHEVENON.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie et à la Préfecture(ou à la DDT), aux jours et heures habituelles d'ouverture.

Au terme de l'enquête et suite à la remise du rapport du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal de CHEVENON pourra décider d'approuver la révision générale du Plan Local d'Urbanisme par délibération, en ayant le cas échéant apporté des modifications au dossier.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations, notamment celles relatives à l'environnement, peuvent être demandées, est Mme FRESLON Sandra, conseillère, joignable en Mairie.

Le Maire – Dany DELMAS